

RAPPORT

Rome
Italie
14-18 mai 2012

Trente et unième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient



États Membres de la FAO dans la région Proche-Orient

Afghanistan	Iraq	Pakistan
Algérie	Jordanie	Qatar
Arabie saoudite	Kirghizistan	République arabe syrienne
Azerbaïdjan	Koweït	Somalie
Bahreïn	Liban	Soudan
Chypre	Libye	Tadjikistan
Djibouti	Malte	Tunisie
Égypte	Maroc	Turkménistan
Émirats arabes unis	Mauritanie	Turquie
Iran (République islamique d')	Oman	Yémen

Date et lieu des conférences régionales de la FAO pour le Proche-Orient

Première	- Le Caire (Égypte), 2-14 février 1948
Deuxième	- Bloudane (Syrie)*, 28 août - 6 septembre 1951
Troisième	- Le Caire (Égypte), 1 ^{er} -9 septembre 1953
Quatrième	- Damas (Syrie)*, 10-20 décembre 1958
Cinquième	- Téhéran (Iran), 21 septembre - 1 ^{er} octobre 1960
Sixième	- Tel Amara (Liban), 30 juillet - 8 août 1962
Septième	- Le Caire (Égypte)**, 19-31 octobre 1964
Huitième	- Khartoum (Soudan), 24 janvier - 2 février 1967
Neuvième	- Bagdad (Iraq), 21 septembre - 1 ^{er} octobre 1968
Dixième	- Islamabad (Pakistan), 12-22 septembre 1970
Onzième	- Koweït (Koweït), 9-19 septembre 1972
Douzième	- Amman (Jordanie), 31 août - 9 septembre 1974
Treizième	- Tunis (Tunisie), 4-11 octobre 1976
Quatorzième	- Damas (Syrie)*, 9-16 septembre 1978
Quinzième	- Rome (Italie), 21-25 avril 1981
Seizième	- Nicosie (Chypre), 25-29 octobre 1982
Dix-septième	- Aden (Rép. dém. pop. du Yémen), 11-15 mars 1984
Dix-huitième	- Istanbul (Turquie), 17-21 mars 1986
Dix-neuvième	- Mascate (Oman), 13-17 mars 1988
Vingtième	- Tunis (Tunisie), 12-16 mars 1990
Vingt et unième	- Téhéran (République islamique d'Iran), 17-21 mai 1992
Vingt-deuxième	- Amman (Jordanie), 3-6 juillet 1994
Vingt-troisième	- Rabat (Royaume du Maroc), 26-29 mars 1996
Vingt-quatrième	- Damas (République arabe syrienne), 21-25 mars 1998
Vingt-cinquième	- Beyrouth (Liban), 20-24 mars 2000
Vingt-sixième	- Téhéran (République islamique d'Iran), 9-13 mars 2002
Vingt-septième	- Doha (État du Qatar), 13-17 mars 2004
Vingt-huitième	- Sanaa (République du Yémen), 12-16 mars 2006
Vingt-neuvième	- Le Caire (Égypte), 1 ^{er} -5 mars 2008
Trentième	- Khartoum (République du Soudan), 4-8 décembre 2010
Trente-et-unième	- Rome (Italie), 14-18 mai 2012

* Connue sous le nom de République arabe unie du 01/03/1958 au 28/09/1961.

** Connue sous le nom de République arabe unie jusqu'au 02/09/1971.

**RAPPORT DE LA TRENTE ET UNIÈME CONFÉRENCE
RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT**

Rome (Italie) 14-18 mai 2012

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

FAO 2012

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	i-iv
	Paragraphes
I. Questions liminaires	1-11
- Organisation de la Conférence régionale.....	1-2
- Cérémonie d'ouverture	3-4
- Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur.....	5-6
- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	7
- Déclaration du Directeur général de la FAO	8
- Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	9
- Déclaration du Président de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient	10
- Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur les résultats de la trente-septième session du CSA et compte rendu de l'état d'avancement de la réforme du CSA ...	11
II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales	12-33
A. Prévention des pertes alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région du Proche-Orient.....	12-15
B. Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles - situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient	16-19
C. Dialogue entre les diverses parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris les résultats de la Consultation des diverses parties prenantes au Proche-Orient	20-33
III. Questions relatives au programme et au budget	34-56
A. Rapport sur les activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans cette région pour l'exercice biennal 2014-2015	34-44
B. Questions relatives à la décentralisation	45-56
IV. Questions diverses	57-72
A. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient.....	62
B. Événements parallèles et signature d'accords de coopération avec la FAO	63-65
C. Déclaration	66-68
D. Conclusion	69-72

Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient	69
Adoption du rapport	70
Clôture de la Conférence	71-72

	Pages
Annexe A - Ordre du jour	10
Annexe B - Liste des documents.....	11-12

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Questions portées à l'attention du Conseil de la FAO

La trente et unième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient:

Questions relatives au programme et au budget

37, 38. a accueilli favorablement le processus de réflexion stratégique qui a été lancé par le Directeur général pour fixer les futures orientations et priorités stratégiques de l'Organisation, a confirmé que les grands défis mondiaux coïncidaient avec la situation de la région, et a confirmé les tendances et difficultés signalées;

39, 41. a confirmé les cinq grands domaines d'action prioritaires régionaux, comme souligné dans le Cadre de priorités régionales, a appuyé les activités sous-régionales proposées au titre des domaines prioritaires de l'aide de la FAO, et a demandé que ces priorités soient prises en compte lors de l'examen du Cadre stratégique de la FAO et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017;

40. a demandé que plus de ressources financières soient allouées à la région dans le Programme de travail et budget pour l'exercice 2014-2015, et s'est déclarée préoccupée par la place limitée qu'occupe le Proche-Orient dans le budget du Programme de coopération technique. Elle a aussi demandé que cette part soit accrue et que la FAO mobilise des ressources supplémentaires à l'appui de ses activités dans la région;

42, 44. a encouragé la FAO à faciliter une plus grande collaboration aux niveaux régional et sous-régional, et à resserrer les partenariats avec des entités participant au développement, y compris avec des organisations régionales et avec des organisations de la société civile, afin de définir des domaines d'action en synergie et de renforcer l'efficacité avec laquelle les programmes sont exécutés dans la région;

68. a pris acte de la proposition formulée par le Directeur général au sujet de la création d'un fonds fiduciaire régional visant à traiter les priorités régionales, et a appelé la FAO à contribuer au développement de cette proposition en tenant compte des besoins des pays et de l'évolution récente qu'a connue la région;

Questions relatives à la décentralisation

45, 46. s'est félicitée des efforts consentis par le Directeur général et de son ambition pour rendre la FAO plus efficace et plus efficiente, a appuyé les propositions relatives à la décentralisation, qui tendent à instaurer un réseau de bureaux décentralisés innovant et plus souple, et a souligné qu'il fallait donner la priorité à la mise en œuvre de la décentralisation, une réforme qui constitue un élément important du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO;

47. était favorable aux propositions tendant à accroître l'efficacité et l'efficacité des activités de la FAO au niveau des pays au moyen d'une meilleure planification et de priorités mieux définies, le but étant de recentrer les activités et de faire en sorte qu'elles soient déterminées par les besoins des Membres;

50. approuvait les propositions intéressant plus particulièrement la région Proche-Orient, s'agissant de la décentralisation et d'une plus grande autonomie, notamment les propositions visant à transformer les bureaux sous-régionaux en pôles techniques disposant de l'éventail des compétences voulu, où de solides équipes multidisciplinaires assureraient aux bureaux de pays l'appui technique nécessaire;

52. a approuvé la proposition tendant à intégrer l'équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient au sein du Bureau régional, tout en y renforçant la présence d'experts dans les domaines prioritaires de la région; a recommandé l'établissement d'un nouveau bureau sous-régional, qui serait accueilli par la

République libanaise, et a préconisé de soumettre cette question à l'attention de la Conférence de la FAO pour examen lors de sa prochaine session en 2013;

53. a pris note de la généreuse contribution financière offerte par le Gouvernement des Émirats arabes unis pour couvrir les dépenses du Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen, conformément à l'accord passé avec la FAO, et a noté qu'il fallait mettre au point des mécanismes adaptés pour mobiliser des fonds supplémentaires qui permettraient de répondre aux besoins en ressources hors-personnel, afin que puisse être fourni l'appui technique nécessaire aux États Membres;

54. a pris note de l'idée de créer un fonds fiduciaire régional pour le Bureau régional de la FAO, qui permettrait de mieux répondre aux attentes particulières de la région, de la sous-région et des pays, et a souligné que le fonds fiduciaire, une fois créé, ne devait avoir d'incidences ni sur les crédits de la FAO affectés à la région ni sur les autres sources de financement;

56. a reconnu que la représentation actuelle des membres au sein du Conseil, du Bureau régional pour le Proche-Orient et de la Conférence régionale pour le Proche-Orient n'était pas parfaitement cohérente; elle a toutefois noté que la situation actuelle présentait des avantages et qu'elle pouvait permettre de favoriser la coopération interrégionale. Compte tenu de ces considérations, les délégués ont recommandé de ne rien changer à la représentation actuelle des membres;

61. a recommandé de rétablir le poste de vulgarisation agricole qui avait été aboli au sein du Bureau régional pour le Proche-Orient;

Questions diverses

57. s'est dite favorable à l'établissement d'une Commission régionale des ressources génétiques, qui servirait de plateforme régionale pour l'élaboration de points de vue, de politiques et d'initiatives harmonisés sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques, et pour l'application des traités, des conventions et des protocoles internationaux pertinents;

Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

62. a approuvé le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient.

Questions portées à l'attention de la Conférence de la FAO

La trente et unième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient:

Prévention des pertes alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région du Proche-Orient

15. a demandé à la FAO d'aider les États Membres à s'attaquer aux problèmes principaux que pose la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires en réalisant des études exhaustives sur l'impact de ces pertes en matière de sécurité alimentaire dans la région et à élaborer un plan visant à les réduire de 50 pour cent dans les dix ans.

Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles – situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient

18. a pris note de la nécessité d'accroître la participation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile (OSC), d'harmoniser les outils et les normes de suivi, et d'élaborer des indicateurs de vulnérabilité pour améliorer l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la prévention de celles-ci;

19. a demandé à la FAO d'aider les États Membres de la région à améliorer leurs capacités techniques s'agissant de traiter et de maîtriser les impacts du changement climatique sur les écosystèmes des forêts et des parcours, l'élevage, les ressources halieutiques et aquacoles et de remédier aux problèmes touchant les ressources naturelles suivant une perspective intégrée grâce à des études spécifiques et des analyses approfondies pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux pour atténuer les impacts du changement climatique;

Dialogue entre les diverses parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris les résultats de la Consultation des diverses parties prenantes au Proche-Orient

22. s'est dite favorable à la création d'un mécanisme de coordination régional qui pourrait prendre la forme d'un CSA régional et qui opérerait le suivi de la sécurité alimentaire dans la région et assurerait la liaison avec le CSA, et a demandé à la FAO d'aider les pays membres à établir ce mécanisme;

23, 31. a approuvé la recommandation formulée par le CSA, à sa trente-septième session, qui préconisait l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, a recommandé que les perspectives régionales soient pleinement reflétées dans les prochaines versions, et a invité instamment les parties prenantes à soumettre de nouvelles contributions en utilisant tous les moyens à leur disposition;

24. a demandé au CSA d'organiser un atelier régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition avant la trente-neuvième session du CSA, qui aura lieu en octobre 2012, pour aborder les questions de l'investissement dans la chaîne de valeur des produits agricoles, l'agro-industrie et les pertes après récolte, et pour préparer la trente-neuvième session du CSA et fixer les priorités régionales à inscrire à l'ordre du jour des ultérieures sessions du CSA.

27. a demandé à la FAO de prêter une attention particulière et tout l'appui technique nécessaire aux communautés vulnérables vivant dans des zones occupées, notamment les Territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé, ainsi que dans des zones touchées par des conflits ou par des guerres, où la sécurité alimentaire et les conditions d'existence sont compromises par un accès limité aux ressources naturelles (terres, couvert végétal, eau, ressources halieutiques et diversité biologique);

29. a demandé à la FAO son aide pour élaborer une stratégie régionale en matière de sécurité alimentaire, assortie d'un plan d'action, qui porterait sur la mise en place de mécanismes permettant de

maîtriser l'instabilité des prix des denrées alimentaires, de gérer l'investissement et la création de réserves stratégiques de céréales et d'améliorer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition;

32. a salué les efforts soutenus consentis par le CSA pour travailler avec les parties prenantes concernées à la mise au point de systèmes de cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques et des programmes des administrations nationales et des partenaires du développement;

33. a demandé qu'une manifestation parallèle sur le Proche-Orient soit organisée pendant la trente-neuvième session du CSA, qui aura lieu en octobre 2012;

Questions relatives à la décentralisation

52. a approuvé la proposition tendant à intégrer l'équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient au sein du Bureau régional, tout en y renforçant la présence d'experts dans les domaines prioritaires de la région, a recommandé l'établissement d'un nouveau bureau sous-régional, qui serait hébergé par la République libanaise, et a préconisé de soumettre cette question à l'examen de la Conférence de la FAO lors de sa prochaine session en 2013.

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence régionale

1. La trente et unième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue à Rome du 14 au 18 mai 2012. Elle comportait deux volets: la Réunion des hauts fonctionnaires (14-16 mai) et la Réunion ministérielle (17 et 18 mai).
2. Y ont participé 159 délégués qui représentaient 25 pays Membres, 10 pays observateurs, deux organismes des Nations Unies, six Organisations non gouvernementales et organisations intergouvernementales et trois organisations de la société civile.

Cérémonie d'ouverture

3. La Réunion des hauts fonctionnaires a été ouverte par les allocutions de Mme Amira Dawood Gornas, Ambassadrice du Soudan en Italie, et de M. Moujahed Achouri, responsable du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient. Madame l'Ambassadrice a souhaité la bienvenue aux participants, et a officiellement ouvert la réunion. M. Achouri a remercié les délégués d'avoir accepté de tenir la trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient en mai 2012 afin qu'il soit possible d'informer le Conseil de la FAO en juin. Il a aussi présenté brièvement les grands défis que la région devra relever pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et a informé les délégués des derniers éléments concernant l'organisation de la Conférence et des principales questions à débattre.
4. La cérémonie d'ouverture de la Réunion ministérielle s'est tenue le 17 mai. M. José Graziano da Silva, le Directeur général de la FAO, a prononcé l'allocution d'ouverture. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Luc Guyau, l'Ambassadrice du Soudan en Italie, Mme Amira Dawood Gornas, au nom du Président de la trentième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, et le Président du CSA, M. Yaya Olaniran, ont aussi pris la parole. Des ministres d'Égypte, d'Iran, d'Iraq, de Jordanie, du Liban, de Libye, de Tunisie et du Yémen ont également prononcé un bref discours pendant l'ouverture de la réunion ministérielle.

Élection du président, des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur

5. Les délégués ont élu M. le Ministre de l'agriculture de la République d'Iraq à la présidence de la session. M. Ezzulddin Abdalla Al Dawla, Ministre iraquien de l'agriculture, a remercié les délégués d'avoir élu son pays à la présidence de la session et la FAO d'avoir organisé la réunion. Dans ses remarques liminaires, le Ministre a souligné la nécessité de la stabilité sociale et en matière de sécurité pour que l'on puisse relever les nombreux défis en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire dans la région. Le Ministre a aussi souligné le caractère essentiel de la Conférence régionale en tant qu'enceinte offrant la possibilité aux États Membres de débattre de la collaboration régionale et de répondre à ces préoccupations. Il a insisté sur le rôle de partenaire stratégique que joue la FAO dans le renforcement de cette collaboration. Le Président a également promis le soutien sans réserve du Gouvernement iraquien à l'initiative du Directeur général qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la FAO.
6. La Conférence a élu tous les chefs de délégation vice-présidents et le chef de la délégation yéménite de la réunion des hauts fonctionnaires à la fonction de rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

7. Les délégués ont adopté l'ordre du jour et le calendrier de la Conférence. L'ordre du jour figure à l'Annexe A. La liste des documents présentés à la Conférence figure à l'Annexe B.

Déclaration du Directeur général

8. Dans sa déclaration, le Directeur général, M. José Graziano da Silva, a évoqué les obstacles au développement agricole et à la sécurité alimentaire qu'il fallait surmonter dans la région du Proche Orient. Il a déclaré qu'il fallait trouver des solutions aux problèmes liés au changement climatique et à

la pénurie croissante d'eau, renforcer la capacité de résistance des agriculteurs pauvres et adopter des modèles de production et de consommation plus durables afin de protéger l'environnement. Pour relever de tels défis, le Directeur général a souligné que la FAO était déterminée à aider les pays Membres de la région à mettre en place des systèmes agricoles, pastoraux et alimentaires résilients. Le Directeur général a indiqué qu'il fallait pour ce faire investir davantage dans des pratiques agricoles « intelligentes » du point de vue climatique et dans des méthodes de production durables, instaurer des liens entre appui à la production et dispositifs de protection sociale pour dynamiser les marchés locaux, et améliorer la gouvernance relative à l'eau et à d'autres ressources naturelles. Le Directeur général a également proposé que soit créé un fonds d'affectation spéciale pour le Proche-Orient, qui serait destiné à faire progresser la sécurité alimentaire dans la région.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

9. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Luc Guyau, a souligné dans sa déclaration le nouveau rôle des conférences régionales en tant qu'organes directeurs rendant compte au Conseil et à la Conférence. Il a mis l'accent sur le mandat qui lui a été confié sur la mise en œuvre du plan de réforme de la FAO et sur les perspectives pour l'exercice 2012-2013.

Déclaration de la Présidente de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient

10. Mme Amira Dawood Gornass, Ambassadrice de la République du Soudan en Italie, a prononcé la déclaration du Président de la trentième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, a rappelé à la Conférence les recommandations formulées à l'occasion de la trentième session, et a rendu compte aux délégués des activités menées depuis lors pour porter ces recommandations à l'attention du Conseil de la FAO, à sa cent quarante et unième session, et de la Conférence de la FAO, à sa trente-septième session.

Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur les résultats de la trente-septième session du CSA et compte rendu de l'état d'avancement de la réforme du CSA

11. Le Président du CSA, M. Yaya Olaniran, a rendu compte des progrès réalisés par le CSA réformé au cours des deux dernières années, et de l'intérêt que celui-ci présentait pour les travaux de la Conférence régionale pour le Proche-Orient. Il a également présenté à la Conférence certaines activités clés en cours de réalisation par le CSA.

II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

A. Prévention des pertes alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région du Proche-Orient

12. La Conférence s'est penchée sur les répercussions des pertes élevées et du gaspillage considérable des denrées sur la sécurité alimentaire en matière de disponibilité, de santé et de nutrition dans la région. Elle a reconnu la nécessité de réduire ces pertes, quantitativement et qualitativement, et a demandé que ce sujet soit traité lors de toutes les conférences régionales à venir afin qu'il soit fait rapport sur les progrès réalisés dans ce domaine.

13. La Conférence a estimé que les États Membres devaient, de toute urgence, surmonter les limites inhérentes aux activités de faible ampleur en encourageant la consolidation et l'intégration verticale entre les producteurs, les transformateurs et les vendeurs pour chaque produit ou groupe de produits alimentaires. Elle a exhorté les États Membres à inclure la « réduction des pertes et du gaspillage alimentaires » dans leurs politiques, priorités et stratégies nationales vouées à améliorer la qualité des aliments ainsi que la santé et la sécurité des consommateurs.

14. La Conférence a encouragé les États Membres à résoudre les difficultés socioéconomiques, à mettre en place des mesures d'incitation permettant de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires,

et à accroître les investissements dans les infrastructures, le savoir-faire technique et la chaîne de valeur pour augmenter la valeur ajoutée. Elle a aussi demandé instamment aux États Membres d'améliorer les partenariats, la coordination et la collaboration avec les secteurs public et privé, ainsi qu'avec les organisations de la société civile pour renforcer les capacités, l'éducation et la sensibilisation de toutes les parties intéressées, y compris les producteurs et les consommateurs, en matière de chaîne de valeur, de valeur ajoutée, de qualité et de sécurité sanitaire.

15. La Conférence a demandé à la FAO d'aider les États Membres à s'attaquer aux problèmes principaux que pose la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires en réalisant des études exhaustives sur l'impact de ces pertes en matière de sécurité alimentaire dans la région et à élaborer un plan visant à les réduire de moitié dans les dix ans.

B. Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles – situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient

16. Les délégués ont pris note des conséquences du changement et de la variabilité climatiques sur les ressources naturelles et de la menace croissante qu'ils représentent et ont reconnu la nécessité de mettre l'accent sur les questions relatives au changement climatique dans les institutions nationales, d'en renforcer l'intégration stratégique dans tous les secteurs, et de partager les enseignements tirés et les pratiques optimales pour étayer les politiques et la programmation.

17. La Conférence a appelé instamment les États Membres à améliorer la coordination entre les institutions pertinentes, à partager des données et des informations sur le suivi, l'alerte rapide, les imprévus et la planification des interventions aux niveaux national et régional.

18. Les délégués ont pris note de la nécessité d'accroître la participation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile (OSC), et d'harmoniser les outils et les normes de suivi et d'élaborer des indicateurs de vulnérabilité pour améliorer l'évaluation des risques, la préparation aux catastrophes et la prévention de celles-ci. La Conférence a demandé instamment aux États Membres d'améliorer le financement des secteurs de l'élevage, des pêches et des forêts en favorisant l'économie verte, ainsi que de renforcer les capacités et les moyens d'existence des communautés afin de leur permettre de faire face au changement climatique et s'y adapter.

19. Les délégués ont demandé à la FAO d'aider les États Membres de la région à améliorer leurs capacités techniques à traiter et à maîtriser les impacts du changement climatique sur les écosystèmes des forêts et des parcours, l'élevage, les ressources halieutiques et aquacoles. Ils ont aussi demandé à la FAO d'aider les États Membres à remédier aux problèmes touchant les ressources naturelles suivant une perspective intégrée grâce à des études spécifiques et des analyses approfondies pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux pour atténuer les impacts du changement climatique. La Conférence a demandé instamment aux États Membres d'adopter une position coordonnée pour accéder au Fonds vert de Cancun pour les forêts et les parcours au Moyen-Orient.

C. Dialogue entre les diverses parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris les résultats de la Consultation des diverses parties prenantes au Proche-Orient

20. Les participants ont examiné les développements récents et les débats du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et ont réfléchi sur les mesures à prendre pour y donner suite dans la région Proche-Orient.

21. La Conférence s'est félicitée des résultats de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient, qui s'est tenu les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA, et a encouragé les Membres à se pencher sur les questions de coordination aux plans régional et national (CFS:2011/INF/19). La Conférence a pris note des recommandations émanant des tables

rondes sur les politiques, qui ont abordé les thèmes suivants: les effets de la transition sociopolitique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'instabilité des prix des denrées alimentaires, les investissements des petits exploitants agricoles et l'équité hommes-femmes.

22. La Conférence s'est dite favorable à la création d'un mécanisme de coordination régional qui pourrait prendre la forme d'un CSA régional et qui opérerait le suivi de la sécurité alimentaire dans la région et assurerait la liaison avec le CSA et elle a demandé à la FAO d'aider les pays membres à établir ce mécanisme.

23. La Conférence s'est félicitée du débat qui avait été organisé entre diverses parties prenantes le premier jour de sa trente et unième session et a approuvé la recommandation formulée par le CSA, à sa trente-septième session, qui préconisait l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Les délégués ont pris note du processus actuel d'élaboration du Cadre, et ils ont estimé qu'il pourrait contribuer à améliorer la coordination et à orienter une action synchronisée à l'appui des mesures prises à l'échelle des pays, des régions et du monde, pour prévenir de nouvelles crises alimentaires, éliminer la faim et faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle une réalité pour tous.

24. La Conférence a demandé au CSA d'organiser un atelier régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition avant la trente-neuvième session du CSA, qui aura lieu en octobre 2012. L'atelier régional pourrait aussi porter sur l'investissement dans la chaîne de valeur des produits agricoles, l'agro-industrie et les pertes après récolte, notamment dans le secteur des légumes et des fruits, préparer la trente-neuvième session du CSA et fixer les priorités régionales à inscrire à l'ordre du jour des ultérieures sessions du CSA.

25. La Conférence a salué l'adoption récente des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, lors de la trente-huitième session (session extraordinaire) du CSA qui s'est tenue le 11 mai 2012. La Conférence a également souligné qu'il était important d'engager un processus de consultation sur les Principes pour un investissement agricole responsable qui améliore la sécurité alimentaire et la nutrition.

26. La Conférence a reconnu que le développement intégral était indissociable de l'accomplissement de l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les femmes, les hommes et leurs familles et a exhorté toutes les parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des femmes aux plans de la santé, de l'éducation et de la nutrition.

27. La Conférence a demandé à la FAO de prêter une attention particulière et tout l'appui technique nécessaire aux communautés vulnérables vivant dans des zones occupées, notamment les Territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé, ainsi que dans des zones touchées par des conflits ou par des guerres, où la sécurité alimentaire et les conditions d'existence sont compromises par un accès limité aux ressources naturelles (terres, couvert végétal, eau, ressources halieutiques et diversité biologique).

28. La Conférence a fait part de sa satisfaction concernant les travaux réalisés par le Groupe d'experts de haut niveau sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et a souligné qu'il était nécessaire de consentir des efforts en concertation à l'échelle internationale pour s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité des prix des denrées alimentaires et faire en sorte que leur incidence ne porte pas préjudice au droit à l'alimentation des petits producteurs, des producteurs marginaux et des consommateurs.

29. La Conférence a demandé à la FAO son aide pour élaborer une stratégie régionale en matière de sécurité alimentaire, assortie d'un plan d'action, qui porterait sur la mise en place de mécanismes permettant de maîtriser l'instabilité des prix des denrées alimentaires, de gérer l'investissement et la création de réserves stratégiques de céréales et d'améliorer les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

30. À l'appui des petits exploitants, la Conférence a pris note de l'initiative du Gouvernement de l'Iraq visant à promouvoir le secteur agricole en fournissant les ressources financières nécessaires sous

la forme de prêts à taux nul aux petits exploitants; cette initiative sera présentée lors de la prochaine Conférence régionale pour le Proche-Orient.

31. Les délégués ont pris note des observations et des contributions intéressantes qui ont été formulées sur la première version du Cadre stratégique mondial par les diverses parties prenantes et ont émis d'autres recommandations en vue d'améliorer le processus et d'affiner le document. Ils ont recommandé que les perspectives régionales soient pleinement prises en compte dans les prochaines versions du cadre et ont invité instamment les parties prenantes à soumettre de nouvelles contributions au moyen des mécanismes disponibles.

32. La Conférence a salué les efforts soutenus consentis par le CSA pour travailler avec les parties prenantes concernées à la mise au point de systèmes de cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques et des programmes des administrations nationales et des partenaires du développement. Les délégués se sont déclarés satisfaits de la manifestation organisée le 16 mai parallèlement à la Conférence pour présenter des outils permettant de cartographier à l'échelon du pays les actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et ils ont demandé à la FAO d'apporter son appui pour cartographier les actions en faveur de la sécurité alimentaire.

33. La Conférence a demandé qu'une manifestation parallèle sur le Proche-Orient soit organisée pendant la trente-neuvième session du CSA, qui aura lieu en octobre 2012.

III. Questions relatives au programme et au budget

A. Rapport sur les activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans cette région pour l'exercice biennal 2014-2015

34. M. Moujahed Achouri, responsable du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient, a présenté les principales activités conduites par la FAO dans cette région sur l'exercice biennal écoulé et les suites données aux recommandations émises lors de la précédente Conférence régionale. Il a insisté sur l'importance du rôle joué par les commissions techniques régionales et des activités que celles-ci entreprennent pour épauler la FAO dans le travail qu'elle accomplit dans la région du Proche-Orient en ces temps de difficultés croissantes en matière de sécurité alimentaire et de changement climatique. M. Achouri a également souligné que le Bureau régional concentrerait son action sur les questions de la pénurie d'eau, des cadres de sécurité alimentaire, du conseil en matière de politiques et de la planification des investissements, afin d'aller dans le sens des fonctions essentielles de la FAO dans la région.

35. Les délégués ont salué le travail de la FAO dans la région, mais ont rappelé qu'il importait de consolider et de quantifier les principaux produits à présenter à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du programme.

36. La Conférence a examiné les domaines d'action prioritaires de la FAO au Proche-Orient pour l'exercice biennal en cours et pour le suivant compte tenu des enjeux mondiaux et des défis que devra relever l'Organisation et a demandé à celle-ci d'affiner les priorités compte tenu des difficultés émergentes à l'échelle mondiale et régionale et des priorités des pays, et en plaçant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles.

37. La Conférence a accueilli favorablement le vaste processus ouvert de réflexion stratégique qui a été lancé par le Directeur général en janvier 2012 pour fixer les futures orientations et priorités stratégiques de l'Organisation. Elle a insisté sur l'importance d'axer les travaux de la FAO sur les principaux défis que les pays doivent relever, de manière à aboutir à des progrès mesurables par l'emploi efficace et efficient des ressources disponibles.

38. La Conférence a confirmé que les grands défis mondiaux coïncidaient avec la situation de la région et elle a confirmé les tendances et les difficultés signalées. La Conférence a insisté sur les principaux problèmes, à savoir la pénurie d'eau et l'efficacité de son utilisation, la dégradation des sols et la désertification, les maladies animales transfrontières, la durabilité de la pêche et de

l'aquaculture, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de celui-ci, l'augmentation de l'exode rural, les conflits et l'occupation, l'autonomisation des jeunes et des femmes. L'accès aux services vétérinaires constituait un défi prioritaire pour la région. La Conférence a demandé à la FAO de prêter dûment attention au problème de la fièvre aphteuse ainsi qu'à l'agriculture périurbaine et urbaine. Elle a aussi demandé que ces domaines prioritaires soient inscrits dans le Programme de travail et budget 2014-2015.

39. La Conférence a confirmé les cinq grands domaines d'action prioritaires régionaux: améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition; stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens d'existence; gérer durablement les ressources naturelles, y compris la pêche et l'aquaculture; réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation; et se préparer et réagir aux situations d'urgence alimentaire et agricole. La Conférence a approuvé les résultats régionaux à atteindre dans le cadre du PTB 2012-2013.

40. La Conférence a demandé que plus de ressources financières soient allouées à la région dans le Programme de travail et budget pour l'exercice 2014-2015. Elle s'est déclarée préoccupée par la place limitée qu'occupe le Proche-Orient dans le budget du Programme de coopération technique. Elle a demandé que cette part soit accrue et que la FAO mobilise des ressources supplémentaires à l'appui de ses activités dans la région.

41. La Conférence a approuvé les activités sous-régionales proposées au titre des cinq priorités régionales, et a demandé que ces priorités, tout comme les défis régionaux à relever, soient prises en compte par le Secrétariat et le Conseil lors de l'examen du Cadre stratégique de la FAO et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017.

42. La Conférence a encouragé la FAO à faciliter une plus grande collaboration aux niveaux régional et sous-régional, y compris par la coopération et l'instauration de partenariats avec les secteurs public et privé et les organisations de la société civile, en particulier pour l'investissement dans l'agriculture, et pour la recherche et le développement de technologies destinées à accroître la productivité, dans le but de réduire la pauvreté.

43. La Conférence a pris note des recommandations acceptées par les quatre commissions régionales (la Commission des forêts et des parcs pour le Proche-Orient, la Commission régionale des pêches, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient) lors de leurs dernières sessions en 2010-2011, et a reconnu l'importance de leur rôle dans l'instauration de mécanismes efficaces pour la prise en compte des questions techniques sous-sectorielles spécifiques.

44. La Conférence a encouragé le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord à resserrer encore les partenariats avec d'autres entités participant au développement, y compris avec d'autres organisations régionales et avec des organisations de la société civile, afin de définir des domaines d'action en synergie et de renforcer l'efficacité avec laquelle les programmes sont exécutés dans la région.

Questions relatives à la décentralisation

45. La Conférence s'est félicitée des efforts consentis par le Directeur général et de son ambition pour rendre la FAO plus efficace et plus efficiente, sachant que l'effort doit être poursuivi, en particulier au niveau des pays.

46. La Conférence a accueilli avec satisfaction les propositions relatives à la décentralisation, qui tendent à instaurer un réseau de bureaux décentralisés innovant et plus souple. Elle a souligné qu'il fallait donner la priorité à la mise en œuvre de la décentralisation, une réforme qui constitue un élément important du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO.

47. La Conférence était favorable aux propositions tendant à accroître l'efficacité et l'efficacité des activités de la FAO au niveau des pays au moyen d'une meilleure planification et de priorités mieux définies, le but étant de recentrer les activités et de faire en sorte qu'elles soient déterminées par les besoins des Membres.

48. La Conférence était aussi favorable à l'ensemble des propositions visant à instaurer un réseau de bureaux décentralisés plus souple au sein duquel les bureaux de pays auront plus d'initiative et les représentants dans les pays, les sous-régions et les régions auront davantage de marge de manœuvre.

49. La Conférence a souligné que la décentralisation ne devait pas se faire au détriment des capacités des programmes techniques de la FAO ni des biens publics qu'elle fournit au niveau mondial, tout en notant qu'on pouvait grandement améliorer ces programmes sur les plans de l'efficacité et de la définition des priorités.

50. La Conférence approuvait les propositions intéressant plus particulièrement la région Proche-Orient, s'agissant de la décentralisation et d'une plus grande autonomie, notamment les propositions visant à transformer les bureaux sous-régionaux en pôles techniques disposant de l'éventail des compétences voulu, où de solides équipes multidisciplinaires assureraient aux bureaux de pays l'appui technique nécessaire.

51. La Conférence approuvait la décision du Directeur général relative à une approche intégrée de l'exécution des programmes dans la région, et les efforts consentis à cette fin; elle faisait siennes les propositions tendant à intégrer les programmes de secours d'urgence avec les programmes de développement au niveau des pays.

52. S'agissant de la restructuration des bureaux décentralisés de la région du Proche-Orient, et du souhait manifesté par le Gouvernement de la République libanaise d'établir un bureau sous-régional, la Conférence a approuvé la proposition tendant à intégrer l'équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient au sein du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, tout en y renforçant la présence d'experts dans les domaines prioritaires de la région; elle a recommandé l'établissement d'un nouveau bureau sous-régional, qui serait hébergé par la République libanaise, et a préconisé de soumettre cette question à l'examen de la Conférence de la FAO lors de sa prochaine session en 2013.

53. La Conférence a pris note de la généreuse contribution financière offerte par le Gouvernement des Émirats arabes unis pour couvrir les dépenses du Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen, conformément à l'accord passé avec la FAO, et elle a noté qu'il fallait mettre au point des mécanismes adaptés pour mobiliser des fonds supplémentaires qui permettraient de répondre aux besoins en ressources hors-personnel, afin que puisse être fourni l'appui technique nécessaire aux États Membres.

54. Les délégués ont pris note de l'idée de créer un fonds fiduciaire régional pour le Bureau régional de la FAO, qui permettrait de mieux répondre aux attentes particulières de la région, de la sous-région et des pays. Ils ont souligné que le fonds fiduciaire ne devait avoir d'incidences ni sur les crédits de la FAO affectés à la région ni sur les autres sources de financement.

55. La Conférence a estimé qu'il y avait en effet des possibilités de financement extrabudgétaire dans la région et que de nouveaux efforts devaient être consentis pour mobiliser ces ressources, qui permettraient de faire face aux défis rencontrés par la région en matière de sécurité alimentaire et de développement durable.

56. Les délégués ont reconnu que la représentation actuelle des membres au sein du Conseil, du Bureau régional pour le Proche-Orient et de la Conférence régionale pour le Proche-Orient n'était pas parfaitement cohérente et qu'il faudrait mieux faire coïncider la composition du Bureau et de la Conférence régionale. Ils ont toutefois noté que la situation actuelle présentait des avantages et qu'elle pouvait permettre de favoriser la coopération interrégionale. Compte tenu de ces considérations, les délégués ont recommandé de ne rien changer à la représentation actuelle des membres.

IV. Questions diverses

57. La Conférence s'est dite favorable à l'établissement d'une Commission régionale des ressources génétiques, qui servirait de plateforme régionale pour l'élaboration de points de vue, de politiques et d'initiatives harmonisés sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques, et pour l'application des traités, des conventions et des protocoles internationaux pertinents.

58. La Conférence a pris acte de la demande de soutien adressée par la République du Yémen à la FAO, afin que celle-ci l'aide à faire face aux conséquences, en matière de sécurité alimentaire et de moyens d'existence, découlant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de l'afflux continu de réfugiés, en provenance notamment de la Corne de l'Afrique.

59. La Conférence a noté que Djibouti avait le potentiel de devenir un pôle d'exportation d'animaux d'élevage et de produits de la mer vers les pays de la région déficitaires en viande et en poisson, et que le gouvernement de ce pays avait sollicité l'appui de la FAO pour renforcer ses capacités et répondre ainsi aux exigences à l'importation des pays du Moyen-Orient du point de vue de la quantité, de la qualité et de la sécurité sanitaire.

60. Les délégués ont demandé à la FAO et au Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) de collaborer davantage de manière à lier recherche et développement en renforçant les services de vulgarisation et en soutenant un système de services de conseils sur les questions rurales plus vaste qui fasse appel aux organisations de la société civile et au secteur privé, afin d'accroître les produits de la recherche et de faire en sorte qu'ils se traduisent par des innovations. Ils ont aussi demandé que les petits exploitants, dans la région, bénéficient d'un renforcement des capacités et d'un accès accru à des techniques et des pratiques innovantes qui soient abordables, afin de répondre aux défis du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

61. La Conférence a recommandé à la FAO de rétablir le poste de vulgarisation agricole qui avait été aboli au sein du Bureau régional pour le Proche-Orient.

A. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

62. La Conférence a examiné et approuvé le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient.

B. Manifestations parallèles et signature d'accords de coopération avec la FAO

63. Quatre événements parallèles ont été organisés en marge de la Conférence régionale pour le Proche-Orient. Ils étaient respectivement consacrés à la création d'un fonds fiduciaire régional visant à faire progresser la sécurité alimentaire dans la région, à la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays, à la coopération entre le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) et la FAO et au plan national de boisement et reboisement mis en place au Liban.

64. La Conférence a noté et appuyé l'idée de créer un fonds fiduciaire régional visant à faire progresser la sécurité alimentaire dans la région.

65. Deux accords de coopération en matière d'assistance technique ont été signés pendant la Conférence avec la FAO: l'un avec l'Arabie Saoudite, d'un montant de 66,7 millions d'USD, l'autre avec la Libye, d'un montant de 71 millions d'USD.

C. Déclaration

66. La Conférence a déclaré apporter pleinement son appui à l'action de la FAO en matière de lutte contre la faim et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde et dans la région du Proche-Orient, ainsi qu'au processus de réflexion stratégique et de décentralisation qui a été lancé par le Directeur général en vue de renforcer l'impact de l'Organisation à l'échelle des pays.

67. La Conférence a déclaré qu'elle s'engageait à collaborer avec la FAO dans les domaines qui relèvent de son mandat crucial et qu'elle poursuivrait cet effort aux côtés de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires.

68. La Conférence a réaffirmé qu'elle s'engageait à mobiliser des ressources afin d'aider les pays à intervenir dans les domaines d'action prioritaires pour la région et, prenant acte de la proposition formulée par le Directeur général au sujet de la création d'un fonds fiduciaire régional visant à faire progresser la sécurité alimentaire dans la région, elle a demandé à la FAO d'aider à concrétiser cette proposition en tenant compte des besoins des pays et de l'évolution récente qu'a connue la région.

D. Conclusion

Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

69. La Conférence a fait bon accueil à la proposition du Gouvernement iraquien d'accueillir la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, en 2014, et a prié le Directeur général de la FAO de tenir compte de cette proposition lorsqu'il décidera, après consultation des gouvernements de la région, de la date et du lieu de la prochaine Conférence.

Adoption du rapport

70. Les participants à la réunion ont adopté le rapport de la Conférence après y avoir apporté quelques modifications.

Clôture de la Conférence

71. À la fin de la réunion ministérielle, son Président, le Ministre iraquien de l'agriculture a présenté la Déclaration de la Conférence qui a été adoptée à l'unanimité par les pays participants. Le chef de groupe pour le Proche-Orient des représentants nationaux a remercié l'ensemble des délégués pour leur participation active et les recommandations pragmatiques qu'ils avaient formulées. Il ajouta qu'il était temps de passer à l'action. M. Jose Graziano da Silva, le Directeur général de la FAO, a remercié tous les participants et a indiqué que la Conférence avait conclu de façon consensuelle qu'il fallait encore progresser. Il a de nouveau confirmé que la FAO s'engagerait à soutenir les États Membres pour qu'ils parviennent à la sécurité alimentaire. Il a aussi indiqué que la déclaration signée et l'événement parallèle consacré au fonds fiduciaire régional étaient des preuves supplémentaires de cet engagement. Le Ministre de l'agriculture de la République d'Iraq a remercié l'ensemble des délégués pour leurs interventions et leur participation à la réunion, ainsi que le Directeur général de la FAO pour ses déclarations lors des séances d'ouverture et de clôture de la Conférence. Il a confirmé que la Conférence appuyait les initiatives du Directeur général visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités de la FAO. Il a également remercié la FAO, le Bureau régional de l'Organisation et le Secrétariat de la Conférence pour l'établissement des documents, les travaux préparatoires et le bon déroulement de la réunion.

72. Le Ministre de l'agriculture de la République d'Iraq a déclaré la réunion close le 18 mai 2012, à 11 heures.

Annexe A

Ordre du jour

I. QUESTIONS LIMINAIRES

1. Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Déclaration du Directeur général
4. Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
5. Déclaration du Président de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient
6. Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

7. Prévention des pertes alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région du Proche-Orient
8. Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles – situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient
9. Dialogue entre les diverses parties prenantes sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris les résultats de la Consultation des diverses parties prenantes au Proche-Orient

III. Questions relatives au programme et au budget

10. Activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Proche-Orient pour l'exercice biennal 2014-2015
11. Questions relatives à la décentralisation, y compris la couverture du Bureau régional pour le Proche-Orient, le Plan d'action immédiate pour l'application des recommandations relatives à l'évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour le Proche-Orient

IV. Questions diverses

12. Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient
13. Date et lieu de la trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient
14. Autres questions

Annexe B

Liste des documents

NERC/12/1	Ordre du jour provisoire annoté
NERC/12/2	Activités conduites par la FAO dans la région en 2010-2011, Programme de travail et budget 2012-2013 et domaines d'action prioritaires dans la région Proche-Orient pour l'exercice biennal 2014-2015
NERC/12/3	Questions relatives à la décentralisation, y compris la couverture du Bureau régional pour le Proche-Orient, Plan d'action immédiate pour l'application des recommandations relatives à l'évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour le Proche-Orient
NERC/12/4	Prévention des pertes alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région du Proche-Orient
NERC/12/5	Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ces effets sur les ressources naturelles – situation des pêches, de l'aquaculture, des forêts et de l'élevage au Proche-Orient
NERC/12/6	Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

SÉRIE INF

NERC/12/INF/1	Note d'information
NERC/12/INF/2	Calendrier provisoire
NERC/12/INF/3	Liste provisoire des documents
NERC/12/INF/4	Déclaration du Directeur général
NERC/12/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
NERC/12/INF/6	Déclaration du Président de la trentième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient
NERC/12/INF/7	Contribution des ressources naturelles des forêts et des parcours à la sécurité alimentaire: programmes, politiques et bonne gouvernance
NERC/12/INF/8	Élaboration d'une stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques agricoles dans la région Proche-Orient
NERC/12/INF/9	Tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation
NERC/12/INF/10	Réduction des incidences négatives de la désertification sur la production agricole
NERC/12/INF/11	Récapitulatif des recommandations des commissions régionales dans la région Proche-Orient en ce qui concerne: i) les questions de politique et de réglementation et ii) les questions de programme et budget
NERC/12/INF/12	Renouveau de la FAO – Transition vers une approche plus dynamique en 2012
NERC/12/INF/13	Comité de la sécurité alimentaire mondiale: le CSA aux conférences régionales de la FAO en 2012 – Directives
NERC/12/INF/14	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – Première version

NERC/12/INF/15 Le point sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

DOCUMENTS DU CSA

CFS: 2011/7 Cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays

CFS/2011/Inf.19 Atelier régional réunissant diverses parties prenantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient

PROGRAMMES DES SÉANCES

NERC/12/OD1 Programme des séances

NERC/12/OD2 Programme des séances

NERC/12/OD3 Programme des séances

NERC/12/OD4 Programme des séances

NERC/12/OD5 Programme des séances

Documents affichés sur le site web

- Liste des participants et des observateurs
- Déclaration du Directeur général
- Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- Déclaration du Président de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient
- Déclaration du Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur les résultats de la trente-septième session du CSA et compte rendu de l'état d'avancement de la réforme du CSA
- Déclaration de la trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient